

**Proposition du Conseil administratif du 29 février 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 990 000 francs destiné à l'étude de la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel, située 6, rue du Puits-Saint-Pierre, parcelle N° 4839, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Située en plein cœur de la Vieille-Ville, la Maison Tavel est la demeure privée la plus ancienne de Genève. La première construction sur le site remonte probablement au XII<sup>e</sup> siècle, mais la maison n'entre en possession des Tavel, riche famille de la noblesse locale, qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1334, un grand incendie ravage la moitié de la ville et détruit la demeure des Tavel. Ceux-ci la reconstruisent peu après. La bâtisse prend des allures de maison forte avec ses deux tourelles d'angle et de palais urbain puisqu'elle est alors considérée comme la plus belle demeure de la ville. Après l'extinction de la famille au XV<sup>e</sup> siècle, la maison passe aux mains de différents propriétaires. Au niveau architectural, des modifications majeures interviennent au XVII<sup>e</sup> siècle avec la démolition de l'une des deux tours.

Classée monument historique en 1923, elle est acquise quarante ans plus tard par la Ville de Genève. Cette dernière la transforme en un musée de l'histoire urbaine et de la vie quotidienne genevoise en 1986 et rattache ce dernier au réseau des Musées d'art et d'histoire.

Vingt-six ans après son ouverture, il est devenu nécessaire de restaurer les façades de la cour, d'adapter les installations techniques et de revoir entièrement le parcours muséographique.

### **Exposé des motifs**

La Maison Tavel est un objet délicat du patrimoine de la Ville; le Service des bâtiments et le Musée d'art et d'histoire vont collaborer étroitement pour étudier la restauration des façades intérieures, mettre aux normes les installations climatiques et d'éclairage, rénover intérieurement les salles d'exposition et créer une nouvelle muséographie. La présente demande de crédit d'étude est commune et globale, en vue du dépôt de deux propositions de réalisation qui seront, elles, distinctes.

#### *1. Rénovation des façades sur cour et jardin*

La façade sur rue avec ses têtes sculptées a été entièrement restaurée par le Service des bâtiments en collaboration avec la Conservation du patrimoine en 2007.

Les façades dans les deux cours n'ont pas fait partie de cette restauration en raison de l'urgence particulière de la sauvegarde de la façade rue.

Il faut maintenant mener une analyse fine des éléments en pierre de taille des façades restantes pour identifier les faiblesses de certaines pierres qu'il faudra remplacer. La couverture du musée sera également étudiée et un diagnostic sur l'état des ferblanteries sera établi.

Le petit bâtiment dans la deuxième cour est actuellement sous-utilisé. Cette étude permettra d'évaluer les possibilités d'exploitation de la cour et de ce lieu, en fonction des besoins du musée.

## *2. Adaptation des installations techniques*

Les conditions climatiques de la Maison Tavel sont difficiles à gérer et un remplacement ou une adaptation des installations actuelles est à prévoir. Le chauffage se fait par le biais de ventilo-convecteurs obsolètes et la ventilation sera rénovée selon le programme et les exigences de la conservation préventive.

Pour améliorer les conditions d'accueil de l'entrée du musée, il faudra étudier les solutions permettant de couper l'arrivée d'air froid extérieur.

Une étude dans les combles, qui accueillent le relief Magnin, sera menée sachant qu'il faudrait pouvoir isoler la toiture afin de garantir des températures stables dans cette partie du musée; le sujet doit être débattu entre spécialistes de la conservation des charpentes. Par ailleurs, il va s'agir d'étudier un éventuel accès à la tourelle.

## *3. Muséographie – aménagements intérieurs*

Une étude sur la Maison Tavel a été réalisée en 2006-2007 par Muséum développement. Les résultats de ce travail visaient à dresser un état de fait de la situation de l'institution et suggéraient les conditions d'implantation d'un nouveau concept muséal au sein de la Maison Tavel, à savoir un Centre d'interprétation de la vie urbaine genevoise.

Les recommandations principales des experts allaient «dans le sens de maintenir et de développer l'idée d'une implantation de nouveau concept muséologique pour la Maison Tavel, en sachant qu'un Centre d'interprétation de la vie urbaine aurait l'avantage d'enrichir l'offre culturelle de Genève par son approche dynamique et actuelle».

Selon cette étude, il y a lieu «d'établir une base de références communes pour le projet muséographique et pour le projet architectural en produisant un «programme» qui alimentera et guidera les actions de chacun des mandataires: muséographes et architectes».

La muséographie actuelle a 26 ans et ne répond plus aux attentes des publics. Le parcours a perdu en cohérence. Certaines salles ont été réaménagées au fil du temps et ont été insérées dans le parcours (ex. salle des têtes sculptées en 2007 au 1<sup>er</sup> étage). Les salles actuelles manquent de couleurs, de propositions interactives et surtout d'informations. Il est à noter que la plupart des salles n'ont pas de panneaux explicatifs indiquant ce qui va être proposé aux visiteurs et les informations sur les cartels ne figurent qu'en français. De même, le musée ne possède aucun support d'accompagnement à la visite dont disposent la plupart des institutions actuellement: pas d'audioguides, de rares équipements audiovisuels datant de plus de quinze ans, pas de bornes interactives, etc.

Pour mener à bien ce projet de réaménagement, une première étape de recherche doit être menée avec des experts (étude des publics, étude des contenus, choix des œuvres). Un projet scientifique et culturel doit être rédigé afin de mettre en œuvre le projet muséographique.

En outre, l'intérieur du musée n'a pas eu de travaux de rafraîchissement depuis un quart de siècle. Les peintures à la chaux sur les murs doivent être rafraîchies et les plafonds repeints. Au deuxième étage, les tapisseries caractéristiques de la Maison Tavel

nécessitent une restauration et un remplacement ponctuel. Certaines boiseries sont fendues, les parquets doivent être poncés et imprégnés et les revêtements de sol doivent être décapés et protégés.

Les stores intérieurs sont abîmés et ne suffisent pas à protéger le mobilier des rayons du soleil, l'installation doit être complétée selon les recommandations de la conservation préventive du Musée d'art et d'histoire.

L'éclairage dans le musée est également à revoir et à adapter à la nouvelle muséographie.

Les vestiaires et le réfectoire actuels pour le personnel sont insuffisants et doivent être améliorés; il faut séparer les vestiaires hommes des vestiaires femmes.

Les W.-C. doivent être rafraîchis et le W.-C. handicapés doit être adapté aux exigences actuelles.

### Coût de l'étude

Le coût total du crédit d'étude comprend les honoraires des mandataires pour les prestations des phases d'avant-projet, d'étude du projet et de procédure d'autorisation de construire (phase 3 SIA), ainsi qu'une partie de la phase d'appel d'offres (phase 4 SIA). Les prestations de la phase 5 «Réalisation» seront intégrées au crédit de réalisation.

### Estimation des coûts selon code CFC

<b>2</b>	<b>Bâtiments et technique</b>		<b>477'000</b>
29	Honoraires		
291	Honoraires architecte	350'000	
292	Honoraires ingénieur civil	10'000	
293	Ingénieur CVSE	102'000	
296	Honoraires ingénieur en physique du bâtiment	15'000	
<b>3</b>	<b>Scénographie</b>		<b>400'000</b>
39	Honoraires		
391	Scénographe	150'000	
392	Graphiste	50'000	
393	Concepteur multimédia, vidéaste	30'000	
394	Eclairagiste	60'000	
395	Experts divers (comité scientifique, historiens)	80'000	
396	Prototypes	30'000	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>40'500</b>
51	Autorisations, taxes	2'500	
52	Reproductions et frais de l'appel d'offres	38'000	
<b>Total du crédit d'étude demandé HT</b>			<b>917'500</b>
TVA 8%			73'400
<b>Total du crédit d'étude demandé</b>			<b>990'900</b>
<b>Arrondi à</b>			<b>990'000</b>

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2011 et ne comprennent aucune variation.

### **Référence au 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement**

Cet objet est prévu sous le numéro 042.044.05 du 7<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2012-2023 pour un montant de 600 000 francs.

Il est prévu de déposer le crédit de réalisation pour les aménagements intérieurs et la muséographie en 2013, pour un montant estimé à ce jour de 2 500 000 francs prévu au 7<sup>e</sup> PFI sous le numéro 042.044.02.

Il est prévu de déposer le crédit de réalisation pour la rénovation des façades sur cour et jardin et l'adaptation des installations techniques en 2013, pour un montant estimé à ce jour de 3 800 000 francs prévu au 7<sup>e</sup> PFI sous le numéro 042.044.06.

### **Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est celui des Musées d'art et d'histoire.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant:

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 990'000 francs destiné à l'étude de la rénovation des façades sur cour et jardin, à l'adaptation des installations techniques, aux aménagements intérieurs et à la nouvelle muséographie de la Maison Tavel, située 6, rue du Puits-Saint-Pierre, parcelle N° 4839, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 990'000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.